

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 12 mai 2025 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Axel Boggio, Président

Municipalité : Mme Nathalie Greiner, Syndique  
Mme Catherine Schiesser  
M. Jean-Claude Favre  
M. Philippe Michelet  
M. Damien Cuche

Secrétaire municipal : M. Grégoire Vagnières

Commission des finances : Mme Amélie Ramoni-Perret  
M. Daniele Annese  
M. Gaël Giroud

*Excusés :* M. Olivier Guignard  
M. Christian Marrel

### Préambule

Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances (CoFin) a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2024.

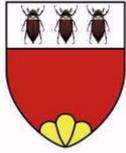
Dans ce cadre, les documents suivants nous ont été remis :

- Préavis 06/2025 sur les comptes 2024,
- Brochure des comptes de fonctionnement et comptes de bilan 2024,
- Recueil des remarques aux comptes 2024,
- Rapport complet du réviseur.

Ces documents ont été commentés à la CoFin par la Municipalité lors de la séance de présentation et plusieurs points ont encore été clarifiés lors de la séance.

Pendant notre période de contrôle, la CoFin a également sollicité M. Jean-Claude Favre, Municipal des finances, ainsi que M. Mathieu Rochat, Chef des finances, afin d'obtenir des compléments d'information et des réponses à diverses questions, ce qui a permis de clarifier certains points.

Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et leur collaboration.



# RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

## PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

### **Déroulement de la séance de présentation**

Après une brève introduction par notre Syndique, Madame Nathalie Greiner, la parole est passée à notre Municipal des finances.

M. Jean-Claude Favre nous a alors présenté le préavis sous revue, que nous avons découvert quelques jours auparavant. Ce document reprend la trame du précédent préavis sur les comptes 2023. Le point principal et le moins réjouissant est la survenue d'un premier déficit depuis l'année 2016.

### **Questions orales**

Contrairement à une pratique établie depuis quelques années, la majorité des questions orales ont été posées lors de la présentation du préavis.

### **Questions écrites**

À l'image de l'année dernière, la Commission des finances n'a pas eu de questions écrites à transmettre à la Municipalité.

## **Analyse des documents reçus**

### **Préavis**

Établi sur le même modèle que l'année dernière, le préavis très fourni nous a permis d'avoir une très bonne vue d'ensemble des recettes et des dépenses, ainsi que de leur évolution au cours des années précédentes ou par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023.

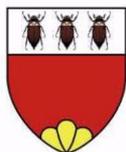
Ce document étant toujours très complet et explicite, nous tenterons d'éviter des redites dans notre rapport.

Nous remercions et félicitons ici les auteurs de ce préavis.

### **Recueil des remarques aux comptes 2024**

Introduit depuis quelques années maintenant, ce document continue à remplir un rôle extrêmement utile d'éclaircissement et de clarification de certains postes ou de certaines variations des comptes communaux.

Nous ne pouvons donc qu'encourager les auteurs à poursuivre sur cette voie et les remercions pour leur travail.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

#### Analyse préavis / comptes

##### Revenus de fonctionnement

Le préavis sur le budget 2024 (No 13/2023) présentait un total de charges de CHF 32'211'654.- et un total de recettes de CHF 31'380'654.-, soit une perte présumée de CHF 831'000.- pour l'année sous revue.

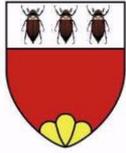
Cette année, les comptes communaux 2024 présentent un excédent de charges de CHF 547'621.42, soit CHF 283'379.- de moins qu'annoncé par le budget.

Cet excédent de charges tient compte du préavis 13/2024 intitulé « Crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2024 » voté en décembre 2024 pour un montant total de CHF 309'708.55. Considérant ce montant, l'excédent de charges selon le budget 2024 aurait dû être de CHF 1'140'708.55. Il n'a donc été « que » de 547'621.-.

Le tableau se trouvant en p. 5 du préavis sous revue et repris ici résume bien la situation expliquée ci-dessus :

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
<b>Comptes 2024</b>	34'913'955.67	34'366'334.25	<b>-547'621.42</b>
<i>Budget 2024 voté</i>	<i>32'211'654.00</i>	<i>31'380'654.00</i>	<i>-831'000.00</i>
<i>Crédit supp. 1</i>	<i>92'062.40</i>	<i>0.00</i>	<i>-92'062.40</i>
<i>Crédit supp. 2</i>	<i>217'646.15</i>	<i>0.00</i>	<i>-217'646.15</i>
<b>Total Budget 2024</b>	<b>32'521'362.55</b>	<b>31'380'654.00</b>	<b>-1'140'708.55</b>
<b>Comptes 2023</b>	<b>28'471'919.66</b>	<b>30'051'917.85</b>	<b>1'579'998.19</b>

Cette année, le constat est un peu différent de celui de l'année dernière. Il s'agit de la première fois depuis plusieurs années que la commune ne clôture pas ses comptes positivement. Dans ses propos introductifs relatifs au préavis sous revue, la Municipalité mentionne une « tendance baissière préoccupante » ainsi qu'une « dynamique défavorable ». Elle reconnaît par ailleurs que les charges augmentent plus vite que les recettes.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 06/2025 :**

### **Comptes communaux 2024**

Cela étant dit, ce constat reste très relatif. En effet, un montant de CHF 1'928'000.- a été provisionné pour des impôts sujets à recours sur des périodes fiscales 2013 et 2014 d'un contribuable de la commune.

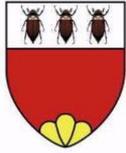
Sans la constitution de cette provision, le résultat de la commune aurait été nettement positif. Signalons à ce propos que le rapport de la fiduciaire mentionne en page 9 que notre Commune provisionne habituellement dans ses comptes le 50% du montant provenant du « calcul de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales » établi par l'Administration cantonale des impôts. Or pour ce montant d'impôts et sans explication plausible, le montant d'impôt taxé et faisant l'objet d'un recours a été provisionné à 100%.

À ce stade, il est impossible de juger de l'issue du recours. Quoi qu'il en soit, si le recours du contribuable aboutit, la provision pourra être utilisée pour neutraliser une défalcation d'impôt à concurrence de ce montant. Au contraire, si le recours n'aboutit pas, ce montant viendra impacter positivement le résultat d'un prochain exercice comptable. Une troisième solution non envisagée par le préavis pourrait être un recours partiellement gagné par le contribuable et dans ce cas une partie du montant provisionné viendrait impacter favorablement un résultat futur de la commune.

En effet, il est peu probable que le contribuable concerné ne paie aucun impôt pour les années considérées (2013 et 2014). Le préavis explique que ce montant n'est pas pérenne, ce que Jean-Claude Favre a semblé pondérer lors de notre rencontre avec la Municipalité le 12 mai 2025. En d'autres termes, il est également probable que les impôts de ce contribuable, s'il habite toujours la commune, viennent encore alimenter les revenus d'impôts pour les périodes fiscales suivantes. A ce stade, il ne peut s'agir que de suppositions.

S'agissant des revenus d'impôts, ils ont été de CHF 19'217'595 (provision mentionnée plus haut comprise) soit CHF 1'328'795.- plus élevé qu'annoncé et CHF 2'225'835.- de plus que les revenus d'impôt 2023.

Comme souvent expliqué dans les préavis aux comptes, il faut distinguer les années comptables des années fiscales. En effet, une année comptable peut afficher un résultat d'impôts issus de plusieurs années fiscales différentes de sorte qu'il est difficile de comparer



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 06/2025 :**

### **Comptes communaux 2024**

les résultats d'une année à l'autre ou autrement dit de mesurer la santé fiscale des contribuables physiques ou personnes morales. Constatant que la population n'a augmenté que de 26 personnes entre 2023 (3'896 habitants) et 2024 (3'922 habitants), et en tenant compte de la provision de CHF 1'928'00.-, les revenus d'impôts restent relativement stables avec une légère tendance à la hausse pour tous les types de revenus d'impôts par rapport aux comptes 2023. Une mention spéciale est signalée pour l'impôt à la source, l'impôt spécial sur les étrangers et l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (voir tableau p. 15 du préavis) qui ont pris l'ascenseur. Le point d'impôt péréquatif le confirme puisqu'il passe de 216'786 en 2023 à 246'930 en 2024, soit par habitant de CHF 55 à CHF 62.

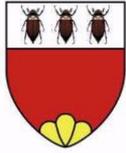
En ce qui concerne les impôts conjoncturels, on observe une augmentation de près de CHF 155'000.- de l'impôt sur les gains immobiliers par rapport à 2023, ce qui peut paraître surprenant étant donné que les recettes liées au droit de mutation ont, quant à elles, diminué de CHF 61'332.-.

Les intérêts des capitaux du patrimoine financier ont également fortement augmenté pour passer de CHF 153'982.- en 2023 à CHF 533'196.- en 2024 (le budget prévoyait un montant de CHF 110'000.-).

Comme vous le savez, la Commission des finances accorde une attention particulière à la question du coefficient d'impôt depuis plusieurs années. Pour rappel, celui-ci a été fixé à 72 pour l'ensemble de la législature, soit pour la période 2022 à 2026 (préavis 08/2021).

Depuis cette décision, la Municipalité a laissé entendre qu'une baisse pourrait être envisagée si les conditions s'y prêtaient. Cependant, cette intention ne s'est jamais concrétisée. La Commission des finances, pour sa part, a renoncé à déposer une motion en ce sens, et ce malgré d'excellents résultats ces dernières années, au vu des explications fournies par la Municipalité (voir rapport de la Commission des finances relatif au préavis 09/2024).

Concrètement, un vote sur le coefficient d'impôt pourrait avoir lieu cet automne en vue de l'année fiscale 2026, à condition qu'une motion soit déposée par le Conseil. En effet, la Commission des finances estime que le résultat négatif des comptes n'est pas conforme à la réalité fiscale de la commune. À défaut d'un vote cette année sur cette question, le coefficient



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 06/2025 :**

### **Comptes communaux 2024**

devra de toute manière être voté en automne 2026 pour une entrée en vigueur en 2027, à l'occasion du renouvellement des autorités communales (législature 2026-2031).

La Commission des finances renonce à initier le dépôt d'une motion à ce stade. Elle souhaite toutefois que, dans le cadre de la prochaine législature, le coefficient d'impôt ne soit plus fixé pour une durée de cinq ans, afin de permettre un examen régulier de cette question par le Conseil, dans le respect de ses compétences.

Pour toutes ces raisons, la Commission des finances estime que la situation ne peut pas être qualifiée de « préoccupante » tel que mentionné dans les propos introductifs du préavis.

#### **Préavis bouclés en 2024**

Pour qu'un préavis soit considéré comme bouclé, les deux conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

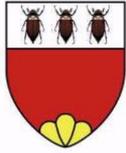
- Toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes les factures ont été établies.
- Le Municipal en charge a confirmé le bouclage définitif du préavis.

Finalement, l'amortissement des crédits débute dans l'année du bouclage du préavis concerné.

En 2024, deux préavis remplissent les conditions énoncées ci-dessus :

1. Chemin du Plan tronçon supérieur - Déplacement d'un collecteur d'eaux usées - Remplacement d'une conduite d'eau potable - Création d'un trottoir franchissable (préavis 03/2020)

Ce préavis consistait à remplacer une conduite d'eau rendue fragile, le remplacement des conduites d'assainissement et la réfection de la chaussée en y ajoutant un trottoir franchissable. Il a fallu également profiter de ces travaux pour entretenir le réseau électrique. Le préavis demandait au Conseil communal un montant de CHF 911'000.-.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 06/2025 :**

### **Comptes communaux 2024**

Les dépenses nettes se sont finalement élevées à CHF 745'956.95, soit CHF 165'043.05 de moins que demandé.

Cette différence relativement conséquente provient du fait que ces travaux se sont déroulés sans problèmes particuliers ce qui a permis de ne pas utiliser les montants demandés pour divers et imprévus et par le fait que l'ampleur des travaux électriques a été moindre que prévu. Ce poste représentait un montant de plus de CHF 60'000.- et n'a coûté finalement qu'environ CHF 20'000.-. Si les travaux de Génie civil pour les collecteurs ont coûté sensiblement plus cher, divers autres postes ont coûté moins cher (curage-fraisage, ingénieur et géotechnicien).

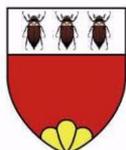
#### 2. Chemin du Pertuis – mise en séparatif (préavis 01/2023)

Ce préavis consistait à réaliser une mise en séparatif en parallèle de travaux entrepris par des propriétaires à leur frais sur le chemin du Pertuis dont ils sont propriétaires. Le préavis demandait CHF 272'000.-.

Les dépenses nettes se sont finalement élevées à CHF 267'356.95, soit CHF 4'643.05 de moins que demandé.

Il y a eu des montants supplémentaires pour la partie Génie civil provenant de travaux complémentaires d'adaptation de l'accès au chemin du Pertuis depuis le chemin du Crau-au-Fer afin de retenir les eaux de ce dernier dans le domaine public et non plus de le renvoyer dans le chemin privé comme c'était le cas auparavant. Le poste Divers et imprévus a également dû être utilisé pour réaliser un deuxième ensemencement à la suite de précipitations importantes nécessitant de refaire le travail à l'aménagement du terrain. D'autres postes ont coûté moins cher, notamment le géotechnicien et le géomètre, ce qui l'un dans l'autre a permis à la Municipalité de boucler ce préavis en dessous de la limite fixée par le Conseil communal.

Pour ces deux préavis, la Municipalité a maîtrisé les dépenses, ce qui a permis de les clôturer positivement, ce qui doit être salué.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

Pour terminer, la Commission des finances remercie également la Municipalité et son administration pour les tableaux remis intitulés « Contrôle avant bouclage de préavis » permettant de résumer les dépenses effectives par rapport aux différents postes prévus dans les préavis. Cela améliore grandement le travail de la Commission et permet de comprendre facilement comment le montant octroyé par le Conseil communal a été dépensé.

#### **Charges**

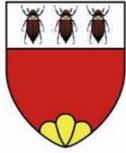
Les comptes de l'exercice 2024 présentent un total de charges s'élevant à CHF 34'913'955.67 contre CHF 28'471'919.66 pour l'année 2023, soit une augmentation de CHF 2'392'593.12 par rapport au budget 2024. Cette forte variation s'explique d'une part par la manière de comptabiliser la charge péréquative, plus exhaustive dès 2024, et surtout d'une provision spécifique qui a été constituée au 31.12.2024.

En tenant compte des amortissements, les charges 2024 présentent même une diminution des charges dites épurées par rapport au budget de CHF 499'034.21.

Dans le tableau « Charges par nature » en page 8 du préavis, nous pouvons de suite constater quels sont les écarts entre les comptes 2024 et 2023.

Le centre par nature 30 « Autorités et personnel » présente une augmentation des charges de CHF 80'322.17 par rapport au budget prévu, mais une diminution de CHF 278'830.76 par rapport aux comptes 2023. Cette augmentation s'explique par l'engagement de CDD en remplacement de collaborateurs/trices en absence longue durée, par le recours à des CDD de collaborateurs/trices rémunérés à l'heure pour des missions spécifiques et pour la recherche de personnel. Quant à la diminution par rapport au précédent exercice, elle est due à une baisse du personnel fixe de 16.6%, étant donné l'externalisation des tâches de l'UAPE auprès de la Fondation de l'enfance et la jeunesse.

Le centre par nature 31 « Biens, services, marchandises » connaît quant à lui, et contrairement à l'année précédente, une diminution de CHF 448'175.94 par rapport au



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 06/2025 :**

### **Comptes communaux 2024**

budget 2024. Cette variation est la conséquence de plusieurs diminutions dont voici les plus importantes :

- CHF 113'870.60 concernant les frais d'extension des différents réseaux
- CHF 99'972.26 pour les honoraires et frais d'études
- une baisse de CHF 79'299.97 concernant les frais d'achats et de consommation d'électricité
- une diminution de CHF 69'759.15 pour l'achat de mobilier, machines et équipement et pour finir
- une diminution de CHF 59'583.40 concernant l'entretien des canalisations.

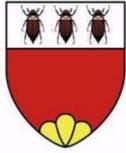
À l'inverse, une augmentation de CHF 95'282.18 est liée à l'entretien des bâtiments. Le solde de la différence comprend des variations plus nombreuses, mais de valeurs moins importantes.

Le centre par nature 33 « Amortissements » présente quant à lui une augmentation de charges de CHF 279'078.89 par rapport au budget 2024 qui s'explique essentiellement par l'amortissement intégral de la valeur des travaux du Préavis 03/2020 lié au chemin du Plan, par l'augmentation des charges dites de défalcation d'impôts de CHF 139'217.26 qui est communiquée par l'ACI sur laquelle la Commune n'a aucune maîtrise, et pour finir par des amortissements extraordinaires réalisés en 2023 qui sont venus diminuer le solde restant à amortir pour 2024.

Le Centre par nature 35 « Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques », qui correspond à lui seul à 39.2% du total des charges de l'exercice 2024 et dont près de la moitié a été reversé à des instances cantonales, présente quant à lui une réduction de charge de CHF 102'381.19 par rapport au budget.

Le graphique en page 10 du préavis illustre parfaitement la composition des dépenses liées à cette nature et détaille les charges de participation par type et par attribution comparées à l'année précédente.

Le centre par nature 38 « Attributions aux fonds et financements spéciaux » présente une augmentation de charges de CHF 2'613'266.78 en comparaison du budget 2024. Elle



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 06/2025 :**

### **Comptes communaux 2024**

comprend les attributions aux fonds effectuées dans les domaines qui ne peuvent générer des bénéfices comme par exemple la Maison Pasche, ou contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique comme les services Eau et Electricité.

Enfin, sous le point 5.1 en page 13 du préavis, figure le tableau « Analyse des charges intercommunales et cantonales » qui présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des charges globales épurées de l'exercice. A titre d'information, celui-ci fait apparaître une augmentation des charges cantonales et intercommunales de CHF 1'051'018.11 par rapport à l'exercice 2023, pour un total de CHF 10'612'172.66.

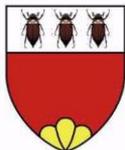
Pour clore le chapitre des charges, le graphique « Répartition des charges » en page 12 du préavis illustre parfaitement les éventuels écarts d'une année à l'autre et l'évolution des charges dans les comptes communaux.

#### **Dépenses d'investissement et crédits**

En 2024, les dépenses d'investissement représentent CHF 1'720'237.- soit une baisse de CHF 775'749.- par rapport aux comptes 2023. Toutefois, ces derniers avaient été influencés par le report d'investissements initialement prévus en 2022. Le financement des investissements 2024 est garanti par une solide marge d'autofinancement de CHF 2'862'150.-, en légère baisse par rapport à 2023 où elle s'établissait à CHF 3'135'112.-.

Concernant le solde des crédits ouverts, il se monte à CHF 3'721'036.-. La forte augmentation par rapport à 2023 (solde de CHF 502'323.-) s'explique essentiellement par l'effet à hauteur de CHF 2'934'762.- des préavis adoptés en 2024. On constate un dépassement de crédits pour le PA 04/2021 Burenos-Chaffeises de CHF 509'241.- et pour le PA 03/2022 DP 119 de CHF 13'153.-.

Pour le PA 04/2021, ce dépassement a été porté à la connaissance de la CoFin le 7 octobre 2024 puis du Conseil le 7 novembre 2024. Il est principalement dû à la complexité extrême du chantier et des problématiques techniques découvertes au cours de celui-ci. À noter que le solde à fin 2024 est encore provisoire. En effet, la Municipalité a mandaté un auditeur externe



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

afin d'analyser la légitimité de certains surcoûts. Sur la base de ce rapport qui sera transmis à la CoFin, la Municipalité pourra soumettre au Conseil une demande de crédit supplémentaire.

Pour le PA 03/2022, les explications du dépassement figurent déjà dans notre précédent rapport.

## Comptes de Bilan

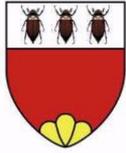
### **Analyse du Cash en comptes bancaires**

Nous constatons une diminution significative d'environ 32% des disponibilités en cours d'année 2024 avec un solde de CHF 1.5 mio. au 31 décembre 2024 vs CHF 2.2 mios disponibles fin 2023, cette baisse est compensée par l'augmentation des créances d'impôt à recevoir pour un montant supérieur.

Les engagements à court terme sont couverts à hauteur de 3.5 fois (cash + compte courant) / (dette à court terme). Il convient de noter que si l'on intègre les provisions pour créances douteuse dans cette analyse, ce ratio tombe à 2.9. En conclusion, malgré ces provisions et la perte sur l'exercice qu'elles engendrent, les finances de la commune sont en bonne forme et l'actif courant net augmente d'environ CHF 280'000.- par rapport à 2023.

### **Endettement brut**

La dette à long terme de CHF 25.6 mios est en augmentation de 0.8% ce qui s'explique en partie par des placements en liquidité qui ont conduit à augmenter le besoin de financement malgré le remboursement de certaines tranches de dette. Ces placements ayant engendré des bénéfices supérieurs au coût de la dette utilisée, cette stratégie a été bénéfique pour la commune. La dette courante s'élève à CHF 3.3 mios et diminue significativement de 17% par rapport à l'exercice précédent. En conclusion, la dette totale (courante + non courante) diminue de CHF 482'000.- en comparaison avec l'exercice 2023. Ce désendettement est permis, entre autres, grâce à une excellente marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice 2024 de CHF 2'862'149. Cette marge permet de couvrir 166% des investissements



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

nets de la période, ce qui est excellent et pourrait paraître presque excessif. En d'autres termes, sur une année, la commune finance 1.6 fois ses investissements net grâce à l'impôt collecté. A titre de comparaison, en 2023 la commune finançait 1.2 fois ses investissements nets.

#### **Rapport de la fiduciaire**

La fiduciaire a établi son rapport le 24 avril 2025. Elle mentionne avoir effectué ses travaux de vérification du 2 au 3 avril 2025, après un examen préliminaire le 13 janvier 2025 sur la situation provisoire au 18 décembre 2024.

Sur la base de son examen succinct effectué conformément à la Norme d'audit suisse 910 Review, la fiduciaire ne relève pas de faits qui laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

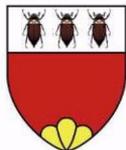
L'analyse détaillée de tous les postes du bilan et par sondage du compte de fonctionnement au 31 décembre 2024 ainsi que des variations observées par rapport à l'exercice précédent, respectivement au budget, n'a pas appelé de commentaire particulier de la part de la fiduciaire.

La dernière recommandation émise lors du rapport 2022 encore ouverte a pu être clôturée en 2024. En effet, un nouveau mode de comptabilisation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière a été mis en place.

Concernant les recommandations du rapport 2023, seule celle au sujet de l'inventaire des biens immobiliers de la Commune est encore ouverte. La mise à jour du document a été initiée en 2024.

Quelques points à relever dans le chapitre « Observations et remarques relatives à l'exercice 2024 » :

- Préavis 04/2021 « Burenz-Chaffeises » : le montant du dépassement fait l'objet d'une analyse approfondie, puis une fois établi il devra être communiqué au Conseil dans les

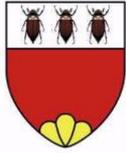


## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

meilleurs délais. Dans le cadre de ce préavis, des faiblesses ont été identifiées dans le système de contrôle interne en termes de suivi et de contrôle des crédits d'investissement. En effet, plusieurs factures importantes pour des travaux réalisés en 2023 n'ont été comptabilisées qu'en automne 2024 ce qui biaise la lecture des engagements de la Commune. À cet effet, des mesures correctives sont en train d'être mises en place en 2025.

- Établissement de concordance TVA : la fiduciaire recommande au Service des finances de vérifier régulièrement la cohérence entre les montants déclarés dans les décomptes TVA, avec les chiffres figurant dans la comptabilité et dans les états financiers.
- Fonds de réserve pour débiteurs douteux ACI : habituellement, la Commune provisionne dans ses comptes le 50% du montant provenant de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales établie par l'ACI. Une première attribution de CHF 211'000.- a été effectuée selon ce principe. Une seconde attribution de CHF 1'928'000.- a été comptabilisée sur recommandation de la DGF afin de couvrir un risque spécifique complémentaire. La Commune a provisionné ce risque à 100% en appliquant l'approche « contribuable » pratiquée par l'ACI en matière d'évaluation des risques sur débiteurs. Celle-ci implique, lorsqu'un contribuable recourt contre une décision de taxation, que l'ensemble des créances fiscales rattachées à ce contribuable font partie du risque
- Fonds de régulation Services industriels : en l'absence d'un montant disponible dans ce fonds, la perte du service pour l'exercice 2024 de CHF 343'515.- a été reportée à l'actif du bilan dans le compte 9180.01.00. Cette perte fait l'objet d'une analyse en collaboration avec la Romande Energie afin d'en comprendre les causes, pour pouvoir ensuite prendre les mesures adéquates.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

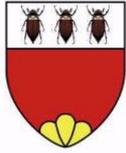
### PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

#### Considérations finales

Comme indiqué dans le préavis, c'est la première fois depuis l'année 2016 que les comptes de notre Commune bouclent dans le rouge. Il convient de relativiser cette perte car elle est due à essentiellement à un événement exceptionnel et aux écritures comptables qui en découlent. La raison principale de ce déficit provient de la constitution d'une provision spéciale de CHF 1'928'000.-, sans laquelle les comptes afficheraient au contraire un bénéfice d'environ CHF 1'380'000.- (à comparer avec un bénéfice d'environ CHF 1'580'000.- dans les comptes 2023). Soulignons également que la constitution d'une provision de seulement 50% du montant litigieux, comme il est d'usage habituellement selon la fiduciaire, aurait permis de présenter un résultat positif d'environ CHF 416'000.-.

La Commission des finances estime donc que la grande prudence dont a fait preuve la Municipalité dans l'attribution de CHF 1'928'000.- au fonds de réserve pour débiteurs en matière fiscale amoindrit le résultat comptable d'un exercice 2024 bien meilleur que le budget adopté. Un élément à retenir lorsque le Conseil sera amené prochainement à se prononcer sur le coefficient d'impôt.

Relevons aussi que la marge d'autofinancement 2024 s'est élevée à environ CHF 2'862'000.-, ce qui a permis de couvrir à 166,4% les investissements nets de l'année. La capacité d'autofinancement de la Commune est donc - à raison - qualifiée d'« excellente » par la Municipalité, qui relève notamment que la Commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant les cinq dernières années, tout en abaissant son endettement net d'environ CHF 3'900'000.- sur la même période. La CoFin soutiendrait la Municipalité dans une démarche de désendettement modérée mais dans les faits, l'endettement est un outil courant de politique économique s'il est utilisé avec discernement, pour financer l'avenir, pas pour compenser une mauvaise gestion. Or, la commune nous semble bien gérée et couvre très bien les investissements grâce à sa marge d'autofinancement. Un objectif de désendettement drastique ne peut donc justifier la pression fiscale constante imposée par la Municipalité sur ses contribuables avec le maintien d'un coefficient d'impôt élevé, fixé pour 5 ans.



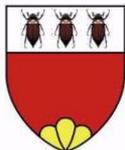
## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024**

Par conséquent, votre Commission des finances ne partage pas le pessimisme de la Municipalité présenté dans le préavis sur la situation financière de la commune. Il convient de noter que sur une période de 4 ans le revenu de la commune a augmenté de CHF 5.2 mios, alors que la population a augmenté de seulement 51 personnes, l'endettement quant à lui a baissé de CHF 3.9 mios.

Dans son rapport sur les comptes 2023, votre Commission des finances avait mentionné que la Municipalité avait décidé de ne pas proposer une baisse d'impôt au Conseil communal en raison d'un besoin d'investissement massif ces prochaines années, notamment pour augmenter le nombre de classes du collège et pour assainir les bâtiments communaux. D'autre part, il s'agissait de garder des ressources afin de redistribuer une part des excellents résultats aux habitants sous forme de subventions.

Pour toutes ces raisons, la Commission des finances avait décidé de renoncer à initier une démarche visant à réduire la charge fiscale de nos concitoyens. Les fondamentaux n'ont pas beaucoup évolué, et certains nouveaux gros investissements sont à prévoir (rénovation des places de jeu, assainissement de la Route de la Cérère et travaux au Chemin de la Mouette et Chemin de Rueyres, pour un total estimé à environ CHF 3,7 mio.) Viendront s'y ajouter les coûts du futur agrandissement du collège, encore inconnus à ce jour. Toutefois les finances nous paraissent suffisamment saines et la gestion suffisamment bonne pour envisager une baisse du coefficient d'impôt malgré ces futurs investissements. Comme nous arrivons en fin de législature et que le coefficient d'impôt a été fixé pour 5 ans, nous renonçons à déposer une motion demandant la baisse du coefficient. Mais comme mentionné plus haut, nous estimons indispensable que, lors de la prochaine législature, le coefficient d'impôt ne soit plus fixé pour une durée de cinq ans mais soit revu régulièrement, voire chaque année, comme c'est le cas dans la plupart des communes du canton.



# RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

## PRÉAVIS 06/2025 : Comptes communaux 2024

### Conclusions

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 06/2025** et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2024 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2024.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL .....  
Président

Daniele ANNESE .....

Gaël GIROUD .....

Olivier GUIGNARD .....

Amélie RAMONI-PERRET .....

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 11 juin 2025